Belinda PREVOST
Signature numérique de Belinda PREVOST
Date : 2026.03.27 11:42:25 +01'00'

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le 27/03/2026
ID : 059-215901398-20260325-ARR2503_1-AI

CAUDRY

VILLE DE CAUDRY

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Marc DEVIENNE, 1er Adjoint chargé de la sécurité, de la tranquillité publique et du devoir de mémoire.

Frédéric BRICOUT, Maire de CAUDRY,

Vu les articles L 2122-18, L 2122-17, L 2213-24 et L 2122-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route, le Code de la Santé Publique et le Code du Commerce,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 mars 2026 fixant à 9 le nombre des adjoints au Maire,

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Monsieur Marc DEVIENNE en qualité de 1er adjoint au Maire en date du 22 mars 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Monsieur Marc DEVIENNE, 1er Adjoint, est délégué dans les fonctions d'adjoint à la sécurité, à la tranquillité publique et au devoir de mémoire.

ARTICLE 2 : Il reçoit à ce titre délégation de fonctions dans les domaines suivants :

1- Sécurité et tranquillité publique :
-L'exercice des missions de police municipale en matière de bon ordre, de sûreté et de sécurité,
-Le pilotage stratégique de la Police Municipale et la coordination avec les forces de sécurité intérieure (Gendarmerie Nationale),
-Le suivi et le développement du système de vidéoprotection,
-La police de la salubrité sur la voie publique (dépôt sauvages, nuisances, propreté),
-La police du péril (procédures relatives aux édifices menaçant ruine ou présentant un danger pour la sécurité publique),
-La sécurité et l'accessibilité des ERP (dont suivi des commissions de sécurité et d'accessibilité et représentation de la commune au sein des instances départementales),
-La réglementation et la gestion des débits de boissons, la réglementation des établissements recevant du public (ERP) et des activités commerciales ou festives sur le domaine public (dont les fêtes foraines, cirques et ventes au déballage),
-Le pilotage du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),
-Le pilotage du Conseil des Droits et Devoirs des Familles (CDDF) et du Conseil des Droits et Devoirs des Locataires (CDDL) en lien, pour ce dernier, avec l'adjoint délégué au logement et à la vie des quartiers.

2- Voirie, circulation et occupation du domaine public :
-Définition et mise en œuvre des plans de circulation, de signalisation et de stationnement.
-Réglementation de l'occupation temporaire du domaine public (dont échafaudages, bennes, clôtures de chantier, terrasses).
-Police de la conservation de la voirie et suivi des permissions de voirie.
-Instruction et validation des demandes de prêt de matériel communal aux associations, particuliers et organismes extérieurs.

3- Devoir de mémoire :
-Organisation des cérémonies patriotiques et relations avec les associations d'anciens combattants et les ordres nationaux.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 059-215901398-20260325-ARR2503_1-AI

-Promotion du devoir de mémoire.
-Valorisation et entretien du patrimoine mémoriel.

ARTICLE 3 : Pour exercer sa délégation, Monsieur Marc DEVIENNE s'appuiera sur la collaboration de la commission éponyme et rapportera des propositions de ladite commission devant le Conseil Municipal chaque fois que de besoin.

ARTICLE 4 : Pour l'exercice de sa fonction, Monsieur Marc DEVIENNE reçoit dans le champ de sa délégation, sous ma surveillance et ma responsabilité, délégation de signature pour toutes les correspondances, actes et documents relevant des domaines précités à l'article 2, parmi lesquels notamment :

-la correspondance courante liée à l'ensemble de ses délégations,
-Les autorisations d'occupation temporaire du domaine public,
-les arrêtés de police administrative (générale et spéciale) relatifs à la circulation, au stationnement, à la voirie, à la sécurité, à l'ordre public, à la tranquillité et à la salubrité publiques, à la sécurité des établissements recevant du public (ERP) fixes ou itinérants (type chapiteaux et structures), aux périls, aux débits de boissons (dont ouvertures tardives, buvettes temporaires) et aux manifestations sur le domaine public,
-Les arrêtés de police municipale réglementant les activités commerciales et artisanales sur le domaine public (notamment les ventes saisonnières type « muguet », le commerce ambulant, les ventes au déballage - qu'elles se déroulent sur le domaine public ou dans des lieux privés ouverts au public - comprenant les brocantes, vide-greniers, vide-maisons, braderies), ainsi que les foires et le marché hebdomadaire.
-les avis et documents administratifs relatifs aux commissions de sécurité et d'accessibilité.

ARTICLE 5 : La signature de Monsieur Marc DEVIENNE sera précédée de la formule « Par délégation du Maire ».

ARTICLE 6 : La présente délégation s'exerce concurremment avec le Maire.

ARTICLE 7 : En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, le Premier Adjoint exerce de plein droit la plénitude des fonctions du Maire, conformément à l'article L 2122-17 du CGCT.

ARTICLE 8 : Madame la Directrice Générale des Services, ainsi que les agents placés sous son autorité, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui est inscrit au registre des arrêtés ordinaires de la Mairie.

Fait à Caudry, le 25 mars 2026

Le Maire,

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
27 MARS 2026

VILLE DE CAUDRY (NORD)

Frédéric BRICOUT

Cet arrêté est susceptible d'un recours administratif contentieux dans les deux mois de son rendu exécutoire, devant le tribunal administratif de Lille, ou sur www.telerecours.fr.

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**ARR2503_1**
Objet :	**Arrêté portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Marc DEVIENNE, 1er Adjoint chargé de la sécurité, de la tranquillité publique et**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-03-25 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique :	059-215901398-20260325-ARR2503_1-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	986 o
Nom métier : 059-215901398-20260325-ARR2503_1-AI-1-1_0.xml		
Document principal (Acte individuel)	application/pdf	972.4 Ko
Nom original : 1er_adjoint_Marc_DEVIENNE.pdf		
Nom métier : 99_AI-059-215901398-20260325-ARR2503_1-AI-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mars 2026 à 10h12min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mars 2026 à 10h12min12s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mars 2026 à 10h12min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 mars 2026 à 10h12min39s	Reçu par le MI le 2026-03-27